

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 005-9964/21/BM

■ Attribution d'une subvention à la délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation du village des sciences de l'environnement de l'Arbois - Approbation d'une convention

MET 21/19234/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a établi avec le CNRS et la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) un partenariat visant à renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche, en consolidant les secteurs d'excellence du territoire et en créant les conditions favorables à l'émergence de nouvelles thématiques.

Les grands domaines d'excellence de ce partenariat sont l'énergie, les sciences de l'environnement et de l'univers, les sciences de la vie et de la santé, les sciences et technologies avancées et les sciences humaines et sociales.

Le « Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois » est organisé chaque année par le Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE), unité mixte de recherche sous la tutelle du CNRS, Aix-Marseille Université (AMU), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) et le Collège de France. Il constitue une opération « phare » de l'évènement national annuel de la « Fête de la Science » qui célébrera cette année ses 30 ans.

Le Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois, labellisé pour la première fois en 2018, est une action unique parmi les Villages des Sciences français.

Il se distingue par une triple singularité :

- Il est thématiquement focalisé sur les sciences de l'environnement sur un campus de

Signé le 4 Juin 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

- l'environnement.
- Il mobilise un très grand nombre de scientifiques (plus de 150 en moyenne).
 - Son action s'articule avec les entreprises innovantes du technopôle qui participent à l'évènement.

L'édition 2021 se déroulera du 7 au 8 octobre 2021 sur le Technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence avec un déploiement sur tous les territoires de la Métropole, notamment avec la participation d'écoles des communes d'Aix en Provence, Bouc-Bel-Air, Marseille, Miramas, Salon et Vitrolles.

Une trentaine d'ateliers pédagogiques interactifs seront proposés, des visites de laboratoire (entre 6 et 8), des conférences (environ 4), des parcours découvertes sur le site, des visites d'entreprise (environ 5), et des discussions-flash (speed dating) sur les métiers de l'environnement.

Cette manifestation mobilise les personnels des laboratoires de recherche (230 personnes au CEREGE, 250 IMBE ; ...), les étudiants du Masters Sciences de la Terre, Planète, Environnement 1&2, les personnels du technopole et ses principaux acteurs, plus de 150 personnes (CNRS, IRDS, Aix-Marseille Université, IRSTEA, Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix).

Depuis 2008, la métropole soutient cette action, qui favorise le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens, valorise le travail de la communauté scientifique et facilite l'accès à une information scientifique de qualité. L'objectif est de permettre à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et ainsi favoriser une participation active au débat public.

C'est l'occasion pour le grand public de découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche, et pour les jeunes de stimuler de l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et de susciter des vocations.

D'autre part, cet évènement met en valeur non seulement les laboratoires mais également les synergies entre enseignements, recherche, monde économique au travers d'entreprises et notamment des start-ups présentes sur le technopôle.

Dans le contexte actuel, le CEREGE travaille sur 2 scénarios différents à déterminer en fonction des conditions sanitaires.

- un mode hybride comme celui organisé en 2020 en raison de la pandémie : des scientifiques dans les classes, couplé à une programmation en ligne de qualité, avec l'intervention de prestataires spécialisés en production vidéo, et le soutien du CIPRES, le service communication de l'OSU.
- Un retour du Village des Sciences sur le plateau de l'Arbois avec la présence physique des élèves des établissements scolaires, scénario privilégié.

Le plan de financement de cet évènement se présente de la façon suivante :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 - N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE, UMR 7330), N°Guichet Unique 2021_1054	« Le Village des Sciences de l'Arbois »	7 au 8 octobre 2021	N-1 : 9 000 € N-2 : 8 000 €	9 000 €	22 650 € Co financeurs : Région CSTI : 6000 € Autres Fonds publics : 7650 €	9 000 € Soit 39,74% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé d'attribuer au CNRS une subvention d'un montant de 9 000 €.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'évènement « Le Village des Sciences de l'Arbois 2021 » porté par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques et de valorisation des travaux de recherche.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Délégation Provence Corse Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation de l'évènement « Le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois 2021 » d'un montant total de 9 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée conclue avec la Délégation Provence-Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 sur l'état spécial du territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE